



Système d'accès aux données (SAD)

Le système d'accès aux données (SAD) fait partie intégrante du projet global SEDS (Système national d'échange de données sécurisé). Il se fonde sur le RDS+ (Réseau de données sécurisé plus) pour offrir les services de base nécessaires au fonctionnement d'applications importantes pour la protection de la population.

Avancement du projet et prochaines étapes (état au 15.03.2025)

Contexte

Les membres du comité du projet et du comité technique ont été mis au courant et des entretiens individuels ont été menés avec les différents membres pour connaître leurs attentes. Le comité technique s'est ensuite réuni à plusieurs reprises afin d'identifier les exigences relatives au SAD. Les résultats ont été intégrés dans l'étude portant sur les services de base. En outre, l'analyse des bases légales est achevée.

Prochaines étapes

L'étude sur les services de base, sur laquelle sera fondé le mandat d'exécution, sera finalisée prochainement et examinée par le comité technique.

Défis actuels

Les attentes des utilisateurs étant très variables, il s'avère difficile d'identifier les applications, et donc les services de base, qui doivent être disponibles dans toutes les situations au niveau national ou suprarégional. C'est pourquoi la phase de conception sera lancée en partant d'un ensemble de services de base. Si certains services devaient manquer, ils pourraient être ajoutés ultérieurement dans le cadre d'un ajustement du projet.

Rôle de la Confédération

La Confédération est responsable des composants centraux du SEDS jusqu'aux points de transmission des sites cantonaux. Les conditions et prescriptions relatives à l'utilisation des systèmes, à leur exploitation et à leur adaptation technique sont toutefois établies en concertation avec les cantons et les exploitants d'infrastructures critiques. Cela inclut également l'étendue et les caractéristiques des services de base mis à disposition par le SAD.

Rôle des cantons

Les cantons ont la possibilité d'exploiter sous leur propre responsabilité, dans leurs centres de calcul, les applications qu'ils souhaitent mettre à la disposition de leurs utilisateurs via le RDS+ et le SAD. Ils assurent eux-mêmes la connectivité de leurs utilisateurs.

Données du projet	
Responsabilité	OFPP, Division Gestion des programmes
Durée	Lancement : 2024 Fin : 2027 (évaluation en cours)
Décisions politiques	Parlement : • sept. 2019 : libération du crédit d'engagement • déc. 2022 : libération partielle des moyens financiers de la 2^e étape
Investissements	Mandat d'initialisation du projet : 0,25 million de francs
Ressources financières de la Confédération	Investissement et exploitation du système d'accès aux données (partie intégrante du SEDS)
Ressources financières des cantons	Ressources pour la représentation des utilisateurs